

**Rapport sur la 2^{ème} réunion du Groupe de
travail pour l'entrée en vigueur de
l'Accord international de 2022 sur le Café**

Point 1: Adoption de l'ordre du jour	2
Point 2: Rapport sur la 1 ^{ère} réunion du GTEV tenue le 8 décembre 2023	2
Point 3: Mandat du Comité économique	2
Point 4: Mandat du Coffee Public-Private Working Party (CPPWP)	4
Point 5: Date de la prochaines réunion	5
Point 6: Questions diverses	5

1. Le Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord international de 2022 sur le Café (GTEV) s'est réuni pour la deuxième fois le 15 janvier 2024. Le Président du Groupe, M. Mick Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée), a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié les délégués de leur présence.

2. Les représentants des Membres suivants étaient présents en ligne via le logiciel Zoom : Brésil, Colombie, El Salvador, Ghana, Inde, Indonésie, Japon, Kenya, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Togo et Union européenne (y compris UE-France, UE-Italie).

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour contenu dans le document [WGEF-04/23 Rev. 1](#) a été adopté.

Point 2: Rapport sur la 1^{ère} réunion du GTEV tenue le 8 décembre 2023

4. Le Président a présenté le rapport de la réunion précédente, contenu dans le document [WGEF-03/23](#).

5. Le GTEV a pris note du rapport.

Point 3: Mandat du Comité économique

6. Le Chef des opérations a rappelé que le mandat du Comité commun, un organe récemment créé dont la structure et les fonctions sont similaires à celles du Comité économique, avait été approuvé par le Conseil international du Café (CIC) à sa 136^e session pour permettre une transition plus fluide vers la nouvelle structure de l'Organisation dans le cadre de l'Accord de 2022. Il a noté qu'en plus de la fusion des comités techniques existants¹ en un seul, le Conseil avait également convenu qu'un plus grand nombre de Membres exportateurs provenant de régions géographiques prédéfinies devraient figurer au Comité.

7. En réponse à une question du délégué du Brésil, le Chef des opérations a précisé que toutes les fonctions et activités énumérées dans le mandat du Comité commun seraient également incluses dans le projet de mandat du Comité économique. La suggestion de diviser de longs paragraphes traitant de différents sujets en plusieurs paragraphes pour plus de clarté a également été saluée.

8. Le Président du GTEV a invité les Membres à reconsidérer la nécessité de nommer des Membres spécifiques pour le Comité, suggérant que la participation volontaire des membres intéressés (composition ouverte) pourrait être plus efficace pour ses activités.

9. Le délégué du Brésil a précisé que le nombre de Membres exportateurs du Comité commun avait initialement été porté à 15 lors de la 136^e session du CIC afin d'encourager la participation et de refléter les intérêts des différentes régions productrices de café. Tout en déclarant la volonté du Brésil de réexaminer la composition du Comité, il a souligné que la priorité devrait être de permettre à tout Membre souhaitant contribuer aux activités du Comité de le faire.

¹ Comité des statistiques, Comité de promotion et de développement des marches et Comité des projets

10. Le délégué de l'Union européenne a noté que le Conseil avait convenu de modifier temporairement la composition du Comité pour assurer la poursuite en temps voulu de ses activités et, faisant écho au délégué du Brésil, a souligné que plusieurs sièges des Membres exportateurs étaient toujours vacants.

11. Le délégué de l'Inde a suggéré que le mandat du Comité économique ne soient pas un simple double emploi avec ce du Comité commun, car il y avait encore place à amélioration, en particulier en ce qui concerne la mobilisation de fonds pour le développement de projets. Tout en déclarant qu'il était favorable au maintien de la représentation sous-régionale, il a noté qu'une composition par rotation et restreinte rendrait le processus décisionnel au sein du groupe plus facile et plus efficace.

12. Le délégué de l'UE-Italie a exprimé son soutien à l'adhésion ouverte, soulignant l'importance d'accueillir les contributions de tous les Membres avant de soumettre toute question au Conseil pour approbation finale.

13. La déléguée du Salvador s'est fait l'écho de l'intervention de l'UE-Italie, notant que tout le monde devrait être autorisé à assister et à participer aux réunions.

14. Le délégué de l'Inde a suggéré que quelques sièges libres soient mis à la disposition des Membres souhaitant participer aux activités du Comité, quelle que soit leur région géographique ou leur catégorie.

15. Le Chef des opérations a fourni des éclaircissements sur le rôle des membres du Comité, soulignant qu'un niveau plus élevé d'implication et d'engagement était attendu d'eux par rapport aux participants normaux qui ne se joignent aux réunions qu'occasionnellement.

16. En ce qui concerne la composition du Comité, la déléguée du Japon a souligné sa préoccupation quant au maintien d'un équilibre entre les Membres exportateurs et importateurs.

17. Le Président a encouragé les Membres à examiner attentivement les propositions partagées alors que le GTEV reprendrait les discussions à la réunion suivante, tout en résumant les trois options proposées, à savoir :

- Maintenir la composition actuelle du Comité, avec 15 représentants pour les pays exportateurs et trois représentants pour les pays importateurs ;
- Ouvrir l'adhésion à tous les pays souhaitant participer aux réunions du Comité et contribuer à ses activités ; et
- Désigner un groupe restreint qui serait tenu de participer à toutes les réunions, tout en laissant l'adhésion ouverte à tous les pays.

18. Le Chef des opérations a informé les Membres que le Secrétariat préparerait et diffuserait le projet de mandat du Comité économique reflétant les principaux résultats de la discussion.

Point 4: Mandat du Coffee Public-Private Working Party (CPPWP)

19. Le Chef des opérations a présenté des informations générales sur la création du Coffee Public-Private Task Force (CPPTF) en 2019, soulignant ses principaux objectifs et activités, et fournissant des détails sur la transformation du CPPTF en un organe permanent en vertu de l'Accord de 2022. Après avoir expliqué la future structure de l'Organisation conformément à l'Accord de 2022, il a souligné la nécessité de prendre également en compte le rôle et les fonctions du Comité des Membres affiliés (CMA) lors de la rédaction du mandat du CPPWP, en raison du fait que les deux organes prévoyaient la composition des parties prenantes non gouvernementales (secteur privé et société civile) et qu'il convient donc d'éviter une duplication de leurs mandats.

20. Pour finir, le Chef des opérations a partagé un certain nombre de questions en suspens à examiner et à discuter par les Membres concernant la composition du CPPWP et ses relations avec le CMA, à savoir :

- Possibilité de fixer un nombre maximal de Membres du CPPWP, en tenant compte notamment du fait que l'actuel CPPTF compte un nombre égal de représentants des secteurs public et privé ;
- Réglementer la participation des Membres du secteur privé du CPPWP dans les activités du CMA ;
- Réglementer la participation de la société civile et des organisations internationales aux activités des axes de travail techniques du CPPWP ;
- Développer un système de cotisations du CPPWP, en tenant compte du paiement des frais/cotisations également au sein du CMA.

21. Le délégué de l'Inde a souligné que, afin de poursuivre la discussion sur l'adhésion au CPPWP, les Membres devraient d'abord définir les critères d'admissibilité à l'affiliation. Il a également partagé ses premières réflexions sur la relation entre les membres des deux organes, suggérant que les membres du secteur privé du CPPTF, c'est-à-dire les signataires de la Déclaration de Londres, deviennent également Membres du CMA.

22. Le délégué du Brésil a souligné la nécessité de clarté et de cohérence concernant la terminologie utilisée dans tous les documents rédigés par le GTEV, soulignant également que des définitions claires de concepts tels que « secteur privé » pourraient éviter les malentendus concernant l'éligibilité des parties prenantes à l'affiliation.

23. Le Président a noté que la nouvelle nature permanente du CPPWP impliquait une révision beaucoup plus profonde de son rôle et de sa relation avec la Déclaration de Londres, qui a été rédigée et signée par les entreprises pour répondre à une situation spécifique et temporaire (c'est-à-dire la volatilité des prix en 2019).

24. Il a également demandé au Secrétariat d'élargir la série de questions à examiner par le GTEV et a encouragé les Membres à soumettre leurs suggestions concernant la composition du CPPWP et du CMA par écrit afin de permettre une discussion plus structurée et plus efficace sur ces éléments lors de la réunion suivante.

Point 5: Date de la prochaines réunion

25. Les dates des prochaines réunions du premier semestre de 2024 ont été partagées à l'écran pour la référence des Membres, la réunion suivante ayant été prévue pour le 12 février 2024.

Point 6: Questions diverses

26. Les délégués du Brésil et de l'Inde ont félicité le Secrétariat pour la qualité du rapport distribué à l'issue de la première réunion du GTEV.

27. Sans autre sujet à aborder, le Président a remercié les Membres pour leur participation active.

RÉSUMÉ DES QUESTIONS À DISCUTER LORS DE LA PROCHAINE RÉUNION :

- Si un nombre maximum de Membres du CPPWP devrait être fixé, en particulier en tenant compte du fait que l'actuel CPPTF comptait un nombre égal de représentants du secteur public et du secteur privé ;
- Si et comment les membres du secteur privé du CPPWP devraient participer aux activités du CMA ;
- Suggestions sur les modalités de participation de la société civile et des organisations internationales aux activités des domaines techniques du travail du CPPWP;
- Suggestions sur les critères d'éligibilité des candidatures au CMA ;
- Suggestions pour développer un système de contributions au budget du CPPWP ;
- Suggestions pour développer un système de contributions au budget du CMA ; et
- Si les Membres payeurs du CPPWP qui sont également Membres du CMA doivent payer des cotisations à ce dernier.